

Commune DE VITRAC SUR MONTANE

Réunion ordinaire du conseil municipal du 20 février 2014

PRESENTS :

Mme. ANTOINE / Mme. BONELLO / Mme. DOUHET

M.BABILLOT / M.MALAURIE / M.PUGNET / M.VITRAC

Absents excusés :

M.FAURIE donne procuration à M. MALAURIE

M. BACHELLERIE donne procuration à Mme ANTOINE

M. STOPYRA donne procuration à Mme DOUHET

Absent non excusé :

M.MAURANGE

Début de la réunion à 20H00

Secrétaire de séance M.PUGNET Laurent élu à l'unanimité des membres présents

Lecture du C.R par M. LE MAIRE

Adoption du compte rendu de la dernière réunion

Déroulement de la réunion

Approbation du compte de gestion du budget de la commune dressé par M. Tourneix, receveur

M. le maire, soumet au conseil municipal le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2013 dressé par M. TOURNEIX, receveur municipal.

Ce compte de gestion se trouve en concordance avec notre compte administratif. Les résultats globaux s'établissent ainsi qu'il suit :

membres	11
présents	7
représentés	3
exprimés	10
pour	10
contre	

Libelle	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		155 571,56 €		9 113,84 €		164 685,40 €
opés exercice	188 461,35 €	190 227,10 €	146 893,77 €	29 736,48 €	335 355,12 €	219 963,58 €
Totaux	188 461,35 €	345 798,66 €	146 893,77 €	38 850,32 €	335 355,12 €	384 648,98 €
résultat de clôture		157 337,31 €	108 043,45 €			49 293,86 €
restes à réaliser			6 651,18 €	17 423,00 €	6 651,18 €	17 423,00 €
totaux cumulés	188 461,35 €	345 798,66 €	153 544,95 €	56 273,32 €	342 006,30 €	402 071,98 €
résultats définitifs		157 337,31 €	97 271,63 €			60 065,68 €

Adopté par 10 voix pour

Adoption du compte administratif du budget de la commune

Sous la présidence de M. Babillot, M. le maire présente le compte administratif qui se trouve en concordance avec le compte de gestion dressé par M. le receveur municipal.

M. le maire se retire au moment du vote. Le compte administratif est adopté par 8 voix pour.

membres	11
présents	6
représentés	2
exprimés	8
pour	8
contre	

Affectation des résultats du compte administratif pour le budget de la commune

Le Conseil municipal après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2013 et considérant l'ensemble de ses éléments

Décide, à 10 voix pour, d'affecter le résultat comme suit :

membres	11
présents	7
représentés	3
exprimés	10
pour	10
contre	

1/ COUVERTURE du besoin de financement de l'investissement

Crédit au 1068 ligne 1068 Budget 2014

97 271,63 €

2/ affectation complémentaire en réserves

- €

3/RESTES sur excédents de fonctionnement

à reporter au BUDGET PRIMITIF 2014 LIGNE 002

60 065.68 €

TOTAL AFFECTE

157 337,31 €

**Approbation du compte de gestion du budget assainissement
dressé par M. Tourneix, receveur**

M. le maire, soumet au conseil municipal le compte de gestion du budget assainissement pour l'exercice 2013. dressé par M. TOURNEIX, receveur municipal.

Ce compte de gestion se trouve en concordance avec notre compte administratif. Les résultats globaux s'établissent ainsi qu'il suit :

membres	11
présents	7
représentés	3
exprimés	10
pour	10
contre	

Libelle	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		10 206,03 €		29 593,77 €		39 799,80 €
opés exercice	14 759,11 €	13 641,93 €	10 776,59 €	6 968,74 €	25 535,70 €	20 610,67 €
Totaux	14 759,11 €	23 847,96 €	10 776,59 €	36 562,51 €	25 535,70 €	60 410,47 €
résultat de clôture		9 088,85 €		25 785,92 €		34 874,77 €
restes à réaliser						
totaux cumulés	14 759,11 €	23 847,96 €	10 776,59 €	36562,51 €	25 535,70 €	60 410,47 €
résultats définitifs		9 088,85 €		25 785,92 €		34 874,77 €

Adopté par 10 voix pour

Adoption du compte administratif du budget assainissement

Sous la présidence de M. Babillot, M. le maire présente le compte administratif qui se trouve en concordance avec le compte de gestion dressé par M. le receveur municipal.

M. le maire se retire au moment du vote. Le compte administratif est adopté par 8 voix pour.

membres	11
présents	6
représentés	2
exprimés	8
pour	8
contre	

Affectation des résultats du compte administratif pour le budget assainissement

Le Conseil municipal après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2013 et considérant l'ensemble de ses éléments

Décide, à 10 voix pour, d'affecter le résultat comme suit :

membres	11
présents	7
représentés	3
exprimés	10
pour	10
contre	

1/ COUVERTURE du besoin de financement de l'investissement

Crédit au 1068 ligne 1068 Budget 2014

- €

2/ affectation complémentaire en réserves

- €

3/RESTES sur excédents de fonctionnement

à reporter au BUDGET PRIMITIF 2014 LIGNE 002

9 088 ,85 €

TOTAL AFFECTE

9 088 ,85 €

Réparation de la croix de Braquillage

M. le maire explique au conseil municipal qu'un camion, en manœuvrant, a renversé la croix de Braquillage. Il propose de contacter l'assurance et de la faire réparer.

Adopté par 10 voix pour

membres	11
présents	7
représentés	3
exprimés	10
pour	10
contre	

Achat d'un four pour la cantine

M. le maire propose au conseil l'achat d'un four industriel pour la cantine scolaire. En effet, le nombre d'élèves augmente et l'ancien n'est plus adapté. Ce dernier remplacerait celui de la salle des fêtes qui ne fonctionne plus.

Le conseil décide, par 10 voix pour, l'achat d'un four industriel pour un montant maximum de 1 000 €.HT

Questions diverses

Néant

Fin de la séance à 21 h 30